



---

**Commission économique pour l'Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation  
des Règlements concernant les véhicules**

Groupe de travail en matière de roulement et de freinage

**Quatre-vingt-deuxième session**

Genève, 20-23 septembre 2016

Point 7 i) de l'ordre du jour provisoire

**Pneumatiques – Règlement sur les systèmes de surveillance  
de la pression des pneumatiques****Proposition d'amendements au projet de Règlement  
sur les systèmes de surveillance de la pression  
des pneumatiques****Communication des experts de l'Organisation technique européenne  
du pneumatique et de la jante\***

Le texte ci-après, établi par les experts de *l'Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante* (ETRTO), propose des corrections mineures. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au texte actuel du Règlement sont signalées en caractères gras pour les ajouts ou en caractères biffés pour suppressions.

---

\* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2016-2017 (ECE/TRANS/254, par. 159, et ECE/TRANS/2016/28/Add.1, module 3.1), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.



## **I. Proposition**

*Paragraphe 4.8, modifier comme suit :*

« 4.8 L'annexe 2 du présent Règlement donne ~~des~~ **un** exemples de marques d'homologation ».

## **II. Justification**

L'annexe 2 ne contient qu'un seul exemple de marque d'homologation.

---